

FCP VALEURS SERENITE 2028
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 décembre 2025

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS SERENITE 2028, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de **64 658 085,793 DT**, un actif net de **62 755 507,168 DT** et un résultat bénéficiaire de **8 431 217,978 DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS SERENITE 2028, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du FCP VALEURS SERENITE 2028 conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS SERENITE 2028. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours

de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Le gestionnaire de FCP VALEURS SERENITE 2028 est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS SERENITE 2028 qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles publiées par l'Ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Tunis, le 31 Mars 2026

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2025

Unité : Dinar tunisien

	Note	31/12/2025	31/12/2024
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE TITRE			
ACTIONS ET DROITS RATTACHES		26 142 062,097	18 073 506,000
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		12 713 861,368	7 857 567,000
AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		3 094 509,475	2 238 772,000
	AC1	41 950 432,940	28 169 846,000
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES			
PLACEMENTS MONETAIRES		20 583 932,777	17 253 920,000
DISPONIBILITES		2 123 658,518	10 883 547,167
	AC2	22 707 591,295	28 137 467,167
CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	61,558	0
TOTAL ACTIF		64 658 085,793	56 307 313,167
<u>PASSIF</u>			
OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 420 732,023	653 021,700
AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	481 846,602	135 671,863
TOTAL PASSIF		1 902 578,625	788 693,563
<u>ACTIF NET</u>			
CAPITAL	CP1	59 837 622,566	52 083 356,502
SOMMES CAPITALISABLES	CP2	2 917 884,602	3 435 263,354
SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		1 943 780,040	1 454 652,926
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		974 104,562	1 980 610,428
TOTAL ACTIF NET		62 755 507,168	55 518 619,856
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		64 658 085,793	56 307 313,419

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2025

Unité : Dinar tunisien

	NOTE	31/12/2025	31/12/2024
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES		1 519 986,030	630 470,331
DIVIDENDES	PR1 (a)	816 988,992	385 446,820
REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	PR1 (b)	702 997,038	245 023,511
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 928 047,255	2 940 396,651
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		3 448 033,285	3 570 866,982
CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	2 247 159,434	1 348 489,262
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		1 200 873,851	2 222 377,720
AUTRES CHARGES	CH2	213 118,397	209 621,020
RESULTAT D'EXPLOITATION		987 755,454	2 012 756,700
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-13 650,891	-32 146,267
SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		974 104,563	1 980 610,433
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		13 650,891	32 146,267
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		6 305 467,025	3 402 234,706
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR TITRES		1 212 972,769	312 012,435
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-74 977,270	-55 102,435
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		8 431 217,978	5 671 901,406

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2025

Unité : Dinar tunisien

	31/12/2025	31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	8 431 217,977	5 671 901,406
RESULTAT D'EXPLOITATION	987 755,453	2 012 756,700
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	6 305 467,025	3 402 234,706
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSION TITRES	1 212 972,769	312 012,435
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-74 977,270	-55 102,435
SOUSCRIPTION	0,000	0,000
CAPITAL	0,000	0,000
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,000	0,000
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	0,000	0,000
RACHAT	-1 194 330,914	-1 245 496,320
CAPITAL	-1 166 647,502	-1 224 833,361
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-33 732,521	-17 238,653
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	-56 810,406	-68 976,748
DROITS DE SORTIE	62 859,515	65 552,442
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 236 887,063	4 426 405,086
ACTIF NET		
DEBUT DE L'EXERCICE	55 518 620,000	51 092 215,000
FIN DE L'EXERCICE	62 755 507,168	55 518 620,000
Nombre de parts		
DEBUT DE L'EXERCICE	9 637,000	9 881,000
FIN DE L'EXERCICE	9 427,000	9 637,000
VALEUR LIQUIDATIVE	6 656,996	5 760,986
TAUX DE RENDEMENT	15,553%	11,415%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DU FONDS :

FCP VALEURS SERENITE 2028 est un fonds commun de placement de type Capitalisation et de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes SERENITE 2028 (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du SERENITE 2028. Il a reçu l'agrément du CMF le 28 juin 2022 avec pour principal objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS et la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE ont été désignées distributeurs exclusifs des titres du FCP VALEURS SERENITE 2028.

La BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de variation de l'actif net ;
- Les notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.

Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

NOTE 3 : NOTES AU BILAN ET A L'ETAT DE RESULTAT

AC 1 : PORTEFEUILLE TITRES

a) Actions et droits rattachés

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	% actif net
TN0003400058	AMEN BANK	32 925	1 432 439,174	1 637 656,575	2,610%
TN0001800457	BIAT	13 000	1 103 896,704	1 436 409,000	2,289%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	50 000	103 603,842	93 500,000	0,149%
TN0007670011	DELICE HOLDING	293 000	1 894 109,990	3 769 152,000	6,006%
TN0007620016	MPBS	410 300	1 135 464,766	3 581 098,400	5,707%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	201 000	1 820 474,470	1 759 755,000	2,804%
TN0005700018	POULINA G H	101 776	1 523 449,520	1 866 164,319	2,974%
TN0007610017	SAH LILAS	156 167	1 356 354,167	2 155 729,268	3,435%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	2 687	49 809,480	51 587,713	0,082%
TN0006560015	SOTUVER	52 000	642 010,260	718 172,000	1,144%
TN0006060016	STAR	95 474	3 664 709,945	6 089 427,194	9,704%
TN0007270010	TPR	129 500	786 564,702	1 488 732,000	2,372%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	1 646	14 199,700	68 338,628	0,109%
TN0002100907	TUNISIE LEASING & FACTORING	23 000	722 985,450	754 538,000	1,202%
TN0007720014	UNIMED	71 000	639 000,000	671 802,000	1,071%
Total actions et droits rattachés			16 889 072,169	26 142 062,097	41,659%

a. Obligation et valeurs assimilées

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31.12.2025</u>	<u>% de l'Actif Net</u>
TNCYRQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TF	39 700	41 375,923	0,066%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2	500 000	501 002,740	0,798%
TNYQ67ISIXE1	TAYSIR 2024-1 CA TV	1 636 000	1 666 038,430	2,655%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	2 700 000	2 907 635,178	4,633%
TN44RRP7AMA4	ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TV	2 000 000	2 074 485,216	3,306%
TNS5WSWT6FD4	TAYSIR 2024-1 CB TV	455 000	463 551,168	0,739%
TNTEPPETCXN3	DAAM 2025-1 TF	2 500 000	2 540 400,000	4,048%
TNQK7QIECB53	AMEN BANK SUBORDONNE 2025- 2 CA	2 500 000	2 519 372,712	4,015%
Total Obligation et valeurs assimilées		12 330 700	12 713 861,368	20,259%

b) Autres valeurs (Titres OPCVM)

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif net</u>
TNIF5IC0M3D0	FCP VALEURS MIXTES	1 921 809,300	2 522 405,000	4,019%
TNUM36GIPMO5	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	504 809,154	572 104,475	0,912%
Total autres valeurs (Titres OPCVM)		2 426 618,454	3 094 509,475	4,931%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
ACTIONS	5 295 070,271
OBLIGATIONS	5 539 700,000
AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)	1 012 906,554
Total	11 847 676,825

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
ACTIONS	3 087 457	3 865 766	778 309
OBLIGATIONS	909 000	1 338 850	429 850
AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)	601 694	606 508	4 814
Total	4 598 151	5 811 123	1 212 973

AC 2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

AC 2-1 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève représente dans sa totalité des placements en pensions livrées. Il se détaille comme suit :

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Ban que</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31.12.2025</u>	<u>% de l'Actif Net</u>
	Créances sur opérations de pensions livrées			5 998 619,345	6 016 562,078	9,587%
	PPL -1,499M32J111225 120126		8,55%	1 498 995,773	1 506 472,014	2,401%
	8,550%,AB1469BTA05/27C PPL -2,499M24J191225 120126		8,55%	2 498 983,304	2 506 698,915	3,994%
	8,550%,AB2444BTA5/27CP PPL -2,001M31J261225 260126		8,25%	2 000 640,268	2 003 391,148	3,192%
	8,250%,BT2092BTA11/30(Certificat de dépôts			9 500 000,000	9 487 355,358	15,118%

TNVDFG7YG0E4	BNA-->CD2MD.06/10/25-14/01/26-8.79%	BNA	8,79%	2 000 000,000	1 994 937,403	3,179%
TN078D0V0HD9	BNA-->CD3.5MD.09/10/25-07/01/26-8.79%	BNA	8,79%	3 500 000,000	3 495 904,001	5,571%
TNXUGZCT80E8	BIAT-->CD3.5MD.26/12/25-05/01/26-8.49%	BIA T	8,49%	3 500 000,000	3 497 361,156	5,573%
TNCW20P2BO50	BIAT-->CD0.5MD.31/12/25-10/01/26-8.49%	BIA T	8,49%	500 000,000	499 152,798	0,795%
Total				15 498 619,345	15 503 917,435	24,705%
Désignation		Ban que	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2025	% de l'Actif Net
CAT BAM-FS28 BAM-FS28BM4, 8.4900, 07/10/2025, 07/0				5 000 000,000	5 080 015,342	8,095%
Total					20 583 932,777	32,800%

AC 2-2 : DISPONIBILITES

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2025, à 2 123 659 Dinars.

PA 1 : <u>OPERATEURS CREDITEURS</u>	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire à payer	21 770,148	19 532,558
Commissions de performance à payer	1 339 871,478	534 739,601
Rémunération du distributeur à payer	52 870,355	93 168,810
Rémunération du dépositaire à payer	6 220,042	5 580,731
	1 420 732,023	653 021,700

PA 2 : <u>AUTRES CREDITEURS DIVERS</u>	31/12/2025	31/12/2024
Redevance CMF	5 240,809	4 715,024
Honoraires du commissaire aux comptes	27 488,171	26 723,219
RS à payer	7 706,920	41 674,348
Dette sur souscription/rachat	378 168,929	0,000
Autres	63 241,773	62 559,272
	481 846,602	135 671,863

CP 1 : CAPITAL	
Capital au 01/01/2025	
Montant	52 083 357
Nombre de part	9 637
Nombre de porteurs de parts	323
Souscriptions réalisées	
Montant	
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts entrant	0
Rachats effectués	
Montant	-1 166 648
Nombre de parts	219
Nombre de porteurs de parts sortant	9
Capital au 31 décembre 2025	59 837 623
Nombre de parts	9 427
Nombre de porteurs de parts	314
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	-74 977
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	6 305 467
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	1 212 973
Résultat de l'exercice précédent	1 491 483
Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	-43 160
Régularisations des sommes non capitalisables	-33 733
Droit de sortie	62 860
CP 2 : Sommes capitalisables	31/12/2025
Résultat d'exploitation	987 755,453
Régularisation du résultat d'exploitation	-13 650,891
	974 104,562

4- NOTES SUR L'ETATS DE RESULTA

PR 1 : DIVIENDES

PR1

	31/12/2025	31/12/2024
Dividendes	816 988,992	385 446,820
Revenus des obligations et valeurs assimilées	702 997,038	245 023,511
	1 519 986,030	630 471,331

PR 2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

PR2

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêt sur Certificat de dépôt	748 298,696	758 751,860
Intérêt sur dépôts à vue	432 850,411	236 114,850
Intérêt sur prises en pension livrées	746 898,148	1 945 529,942
	1 928 047,255	2 940 396,651

CH 1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	31/12/2025	31/12/2024
Rémunérations du gestionnaire	244 269,834	219 086,448
Commission de performance	1 339 871,478	534 739,601
Rémunération du dépositaire	69 791,388	62 596,224
Rémunération du distributeur	593 226,734	532 066,989
	2 247 159,434	1 348 489,262

CH 2 : AUTRES CHARGES

	31/12/2025	31/12/2024
Honoraires du commissaire aux comptes	19 393,964	18 629,000
Redevance CMF	58 803,808	52 880,000
Autres frais (frais bancaires)	111,525	142,000
Autres charges	134 809,100	137 969,000
	213 118,397	209 620,000

5- AUTRES INFORMATIONS

a- Données par part

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des placements	365,761	370,537	198,284
Charges de gestion des placements	-238,375	-139,928	-36,052
Revenus net des placements	127,387	230,609	162,232
Autres produits	0	0	0
Autres charges	-22,607	-21,752	-10,572
Résultat d'exploitation (1)	104,779	208,857	151,66
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,448	-3,336	-0,716
Sommes capitalisable de l'exercice	103,331	205,521	150,945
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	668,873	353,039	21,575
Frais de négociation de titres	-7,953	-5,718	-2,405
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	128,670	32,377	-2,481
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	789,590	379,697	16,689
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	894,369	588,555	168,349
Droits de sortie	6,668	6,802	3,043
Résultat non capitalisable de l'exercice	796,258	386,5	19,732
Régularisation du résultat non capitalisable	-3,578	-1,789	0,077
Sommes non capitalisables de l'exercice	792,680	384,711	19,809
Valeur liquidative	6 656,996	5 760,986	5 170,753

b. Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS SERENITE 2028 est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT a pour mission, notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

En rémunération des services de gestion, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,35% (HT) calculée sur la base de l'actif net.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS SERENITE 2028 sont confiées à TUNISIE VALEURS et la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE. En rémunération de ces services,

TUNISIE VALEURS et la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE perçoivent une commission de distribution de 0,85% (HT) l'an calculée sur la base de l'actif net.

La BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS SERENITE 2028. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de parts sortant.

En contrepartie de ses services, la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE perçoit annuellement une rémunération de 0,1% (HT) calculée sur la base de l'actif net.

Le calcul de ces frais de gestion, de distribution et de dépositaire se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP.